



Distr. générale  
29 mars 2021

Français  
Original : anglais



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

---

**Cinquième Programme pour le développement  
et l'examen périodique du droit de  
l'environnement (Programme de Montevideo V) :  
au service de la population et de la planète  
Première réunion mondiale des correspondants nationaux  
En ligne, 2-4 juin 2021\*  
Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*\*  
Questions d'organisation : organisation des travaux**

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **Point 1**

#### **Ouverture de la réunion**

1. La première réunion mondiale des correspondants nationaux au titre du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V) sera ouverte le mercredi 2 juin 2021 à 15 heures [heure de Nairobi (TU+3)].
2. La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement fera une déclaration liminaire.

### **Point 2**

#### **Questions d'organisation**

##### **a) Élection du Bureau**

3. Le secrétariat invitera les correspondants nationaux à procéder à la nomination et à l'élection des membres du Bureau de la réunion, dont deux coprésidents et un rapporteur, qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la fin de la première réunion mondiale. Dans un souci de continuité, le secrétariat proposera que les membres du Bureau soient ceux ayant exercé cette fonction lors des consultations ayant conduit à l'élaboration du Programme de Montevideo V, à savoir M. Tim Epp (États-Unis d'Amérique) (Coprésident), M. Marcelo Cousillas (Uruguay) (Coprésident) et Mme Kunzang (Bhoutan) (Rapporteuse).

##### **b) Adoption de l'ordre du jour**

4. Les Coprésidents inviteront les correspondants nationaux à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/1).

---

\* La première réunion mondiale se déroulera en deux temps. La première partie se déroulera en ligne du 2 au 4 juin 2021, tandis que la seconde aura lieu en présentiel, le lieu et la date restant à déterminer.

\*\* UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/1.

**c) Organisation des travaux**

5. Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la première réunion mondiale se composera de deux sessions. La première session se tiendra en ligne du 2 au 4 juin 2021. La seconde session se tiendra en présentiel en 2022, le lieu et la date restant à déterminer. Lors des deux sessions, les Coprésidents inviteront les correspondants nationaux à examiner le projet d'organisation des travaux, qui figure à l'annexe I du présent document. Le projet sera amendé et publié à nouveau avant la session en présentiel. On trouvera à l'annexe II du présent document une liste des documents produits pour faciliter les travaux des correspondants.

**Point 3**

**Correspondants nationaux**

6. Le paragraphe 6 a) ix) du Programme V de Montevideo prévoit que le secrétariat tienne à jour une liste des correspondants nationaux. Lors des sessions en ligne et en présentiel, le secrétariat présentera une note faisant le point sur la désignation des correspondants nationaux (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/3).

**Point 4**

**Mise en œuvre du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement**

**a) État de la mise en œuvre, activités et financement**

7. Le paragraphe 6 a) x) du Programme de Montevideo V prévoit que le secrétariat présente tous les deux ans un rapport sur la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme. Lors des sessions en ligne et en présentiel, le secrétariat présentera un rapport faisant le point sur l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/2), lequel comprendra également des informations sur les partenariats et la participation des parties prenantes (point 5 de l'ordre du jour). À chaque session, les correspondants nationaux seront invités à communiquer au secrétariat des observations sur le rapport.

**b) Domaines prioritaires de mise en œuvre**

8. Le paragraphe 6 b) i) du Programme de Montevideo V prévoit que les correspondants nationaux recensent les domaines prioritaires de mise en œuvre du Programme. À la session en ligne, les Coprésidents inviteront le secrétariat à présenter un document sur les domaines prioritaires de mise en œuvre (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/4), qui propose des domaines prioritaires ainsi que des modalités et mécanismes visant à aider les pays à assurer la mise en œuvre du Programme. À la session en ligne, les correspondants nationaux seront invités à donner des conseils sur quelques domaines prioritaires initiaux spécifiques et réalisables aux fins de la mise en œuvre du Programme, qui seront examinés à la reprise de la session en présentiel.

**c) Nouvelles questions dans le domaine du droit de l'environnement**

9. Le paragraphe 4 h) du Programme de Montevideo V précise que le Programme encouragera la recherche, notamment la réalisation d'études et l'établissement de rapports sur les nouvelles questions environnementales et les liens entre le droit de l'environnement et d'autres domaines juridiques connexes. À la session en présentiel, les correspondants nationaux et les parties prenantes seront invités à donner des conseils sur les nouvelles questions dans le domaine du droit de l'environnement qui justifient des recherches plus approfondies dans le cadre du Programme.

**Point 5**

**Partenariats et participation des parties prenantes**

10. Le paragraphe 4 e) du Programme de Montevideo V précise que le Programme favorisera la collaboration et la promotion de partenariats au sein du système des Nations Unies et d'autres entités compétentes, y compris les organisations de la société civile, dans le domaine du droit de l'environnement. Le paragraphe 5 c) prévoit que le Programme et ses activités seront élaborés et mis en œuvre dans le cadre de la coopération, de la coordination ou en partenariat, selon qu'il convient, avec les parties prenantes concernées, en encourageant la participation du public. Le paragraphe 6 a) vi) du Programme dispose que le secrétariat aidera les parties prenantes à participer

activement à la mise en œuvre du Programme de Montevideo, tandis que le paragraphe 6 d) prévoit que des universitaires et d'éminents experts spécialistes du droit de l'environnement, les organisations de la société civile intéressées et le secteur privé pourraient être invités à apporter leur assistance au mécanisme de mise en œuvre du Programme de Montevideo V, si approprié et si faisable. Lors des sessions en ligne et en présentiel, les correspondants nationaux et les parties prenantes seront invités à faire des observations sur les dispositions relatives aux partenariats et à la participation des parties prenantes aux fins de la mise en œuvre du Programme de Montevideo V, comme indiqué dans le rapport sur l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/2).

## **Point 6**

### **Comité directeur chargé de la mise en œuvre**

#### **a) Désignation du comité directeur chargé de la mise en œuvre**

11. Le paragraphe 6 c) du Programme de Montevideo V précise, entre autres, que les correspondants nationaux désigneront, à l'occasion de leurs réunions mondiales, les membres d'un comité directeur chargé de la mise en œuvre (le « comité directeur ») composé de deux ou trois représentants de chacune des régions des Nations Unies, en assurant la parité femmes-hommes autant que possible. À la session en ligne, les Coprésidents inviteront les correspondants nationaux à désigner les membres du comité directeur qui siègera jusqu'à la fin de leur deuxième réunion mondiale.

#### **b) Modalités de travail du comité directeur chargé de la mise en œuvre**

12. Le paragraphe 6 c) du Programme de Montevideo V précise également, entre autres, que le secrétariat élaborera le projet de modalités de travail du comité directeur, qui sera présenté à la première réunion mondiale pour examen et adoption. À la session en ligne, les Coprésidents inviteront le secrétariat à présenter le projet de modalités de travail du comité directeur (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/5) pour examen et adoption. L'examen des modalités de travail pourra se poursuivre à la session en présentiel, au besoin.

## **Point 7**

### **Date et lieu de la deuxième réunion mondiale des correspondants nationaux**

13. À la session en présentiel, les Coprésidents inviteront le secrétariat, sous la direction du comité directeur chargé de la mise en œuvre, à proposer quand et où la deuxième réunion mondiale des correspondants nationaux pourrait se tenir.

## **Point 8**

### **Questions diverses**

14. Les correspondants nationaux souhaiteront peut-être examiner toute autre question intéressant leurs travaux.

## **Point 9**

### **Adoption des textes issus de la réunion**

15. À la session en ligne, les Coprésidents présenteront un résumé de la réunion, dont la version finale sera établie par la Rapporteuse avec le concours du secrétariat et distribué par écrit aux participants. Un rapport sur les travaux de la session en ligne sera également établi par le secrétariat et distribué par écrit aux participants.

16. À la session en présentiel, les Coprésidents présenteront un résumé de la réunion, dont la version finale sera établie par la Rapporteuse avec le concours du secrétariat et distribué par écrit aux participants. Un rapport sur les travaux de la session en présentiel sera également établi par le secrétariat et distribué par écrit aux participants.

## **Point 10**

### **Clôture de la réunion**

17. Les Coprésidents lèveront la session en ligne à 17 heures [heure de Nairobi (TU+3)].

18. Les Coprésidents clôtureront la réunion à la fin de la reprise de la session en présentiel.

## Annexe I

## Organisation des travaux

	<b>2 juin 2021 (de 15 à 17 heures)<sup>a</sup></b>	<b>3 juin 2021 (de 15 à 17 heures)</b>	<b>4 juin 2021 (de 15 à 17 heures)</b>
Session en ligne en 2021	<p>Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)</p> <p>Élection du Bureau (point 2 a) de l'ordre du jour)</p> <p>Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (points 2 b) et 2 c) de l'ordre du jour)</p> <p>Correspondants nationaux (point 3 de l'ordre du jour)</p> <p>État de la mise en œuvre, activités et financement (point 4 a) de l'ordre du jour)</p> <p>Domaines prioritaires de mise en œuvre (point 4 b) de l'ordre du jour)</p>	<p>Domaines prioritaires de mise en œuvre (point 4 b) de l'ordre du jour)</p> <p>Partenariats et participation des parties prenantes (point 5 de l'ordre du jour)</p>	<p>Désignation du comité directeur chargé de la mise en œuvre (point 6 a) de l'ordre du jour)</p> <p>Modalités de travail du comité directeur chargé de la mise en œuvre (point 6 b) de l'ordre du jour)</p> <p>Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)</p> <p>Adoption des textes issus de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)</p> <p>Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)*</p>
	<b>Première journée (journée complète)</b>	<b>Deuxième journée (journée complète)</b>	<b>Troisième journée (journée complète)</b>
Session en présentiel en 2022	<p>Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)*</p> <p>Organisation des travaux (point 2 c) de l'ordre du jour)</p> <p>Correspondants nationaux (point 3 de l'ordre du jour)</p> <p>État de la mise en œuvre, activités et financement (point 4 a) de l'ordre du jour)</p> <p>Domaines prioritaires de mise en œuvre (point 4 b) de l'ordre du jour)</p>	<p>Domaines prioritaires de mise en œuvre (point 4 b) de l'ordre du jour)</p> <p>Nouvelles questions dans le domaine du droit de l'environnement (point 4 c) de l'ordre du jour)</p>	<p>Partenariats et participation des parties prenantes (point 5 de l'ordre du jour)</p> <p>Date et lieu de la deuxième réunion mondiale des correspondants nationaux (point 7 de l'ordre du jour)</p> <p>Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)</p> <p>Adoption des textes issus de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)</p> <p>Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)</p>

<sup>a</sup> Heure de Nairobi (TU+3).

\* La session en ligne sera levée et la réunion reprendra lors de la session en présentiel.

## Annexe II

### Liste des documents

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote des documents</i>	<i>Titre des documents</i>
2 b)	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/1	Ordre du jour provisoire
2 c)	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
3	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/3	Correspondants nationaux
4 a)	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/2	État de la mise en œuvre, activités et financement
4 b)	UNEP/Env.Law/ MTV5/GNFP.1/4	Domaines prioritaires de mise en œuvre
6 b)	UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/5	Projet de modalités de travail du comité directeur chargé de la mise en œuvre